

# DOSSIER D'INSCRIPTION 2019

SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2019  
AU PARC DES EXPOSITIONS D'ALBI



*Ancien : Anim'Ville Grand Sud*

LE SALON DE TOUTES LES ANIMATIONS DE LA VILLE DE L'IMAGE AU  
PRODUIT EN PASSANT PAR LA FÊTE

**Le salon de toutes les animations de la Ville de l'image au produit en passant par la fête.**

A Albi dans le grand sud, le salon Anim'Events (27<sup>ème</sup> édition) est le plus important salon professionnel de la fête en France. Ce salon est organisé par la FCF Occitanie qui englobe le Languedoc-Roussillon & Midi-Pyrénées, membre de la FCF France (Festivals, Carnavals et Fêtes de France) avec l'aide de l'UDCF du Tarn, des Comités inter-quartiers d'Albi, du carnaval d'Albi et le partenariat de la ville d'Albi, de la chambre de commerce, l'appui de conseil départemental, du conseil régional et de la radio 100%.

Des invités/exposants les plus représentatifs du moment, aux visiteurs/invités, le but est de mettre en relation professionnels, fournisseurs et commanditaires, ceci afin de répondre à une demande de plus en plus forte de recherche de nouveaux concepts.

**Votre cible : le grand sud  
Un fichier de plus de 10 000 invités sur 32 départements !**

Mairies, comités des fêtes, comités d'entreprise, offices de tourisme, MJC, foyers ruraux, carnavals, associations commerçantes, écoles, discothèques, maisons de retraite, campings, associations diverses, seront invités à se rendre au Parc des Expositions d'Albi, pour y découvrir plus de 80 exposants sur 2 000 m<sup>2</sup> d'exposition et d'espace de démonstration et le parrainage de la Fédération Festivals, Carnavals et Fêtes de France.

Une tombola gratuite dotée de plusieurs bons de réduction d'une valeur de 100 à 1 000 €, seront à valoir sur un stand du salon au choix du gagnant.

**Dans le grand sud, ça bouge !  
Ne tardez-pas pour nous retourner votre dossier d'inscription.**

A retourner avant le **Lundi 07 Octobre 2019** par courrier à :

FCF OC  
7 Boulevard Paul Bodin  
81 000 Albi

## CONTRAT DE RESERVATION

Raison sociale :	N° RC :
Catégorie de métier présenté :	
Représenté par Mr/Mme :	Fonction :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone/Portable :	Mail :

Le guide de l'exposant vous parviendra une fois votre dossier accepté. Il contient les dates et horaires de montage et de démontage des stands.

L'inscription à la manifestation vous donne droit à la délivrance de badges exposants qui vous seront demandés afin d'accéder au site, notamment lors des phases de montage et démontage. **La délivrance des badges se fera une fois le solde réglé dans sa totalité** lors de votre arrivée pour le montage.

- Nombre de badges exposants : .....
- Nombre de badges montage/démontage : .....

En tant que professionnel qui propose la vente de bien ou la fourniture de services sur une Foire ou un Salon, vous devez informer vos clients qu'ils ne disposent **pas d'un droit de rétractation** et ce, avant toute conclusion d'un contrat ([article L. 224-59 du code de la consommation](#)).

En pratique, vous devez **afficher**, de manière visible, sur un **panneau** dont la taille est supérieure ou égale au format A3 et dans une taille de caractère ne pouvant être inférieure à celle du corps quatre-vingt-dix, la phrase suivante : "*Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour tout achat effectué dans [cette foire] ou [ce salon], ou [sur ce stand]*" ([article 1 de l'arrêté du 2 décembre 2014 relatif aux modalités d'information sur l'absence de délai de rétractation au bénéfice du consommateur dans les foires et salons](#)).

Les **offres de contrat** doivent mentionner la phrase suivante : "*Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire ou dans un salon*". L'**encadré** comportant cette phrase doit être situé en en-tête du contrat et dans une taille de caractère qui ne peut être inférieure à celle du corps douze ([article 2 de l'arrêté du 2 décembre 2014](#)).

Si vous proposez en même temps que le contrat, une offre de crédit affecté (c'est-à-dire un crédit destiné à financer exclusivement un achat précis), vous devez informer votre client sur la possibilité de vous rétracter du crédit, dans les **quatorze jours** à compter de l'acceptation de l'offre ([article L. 312-19 du code de la consommation](#)). Cette rétractation entraîne automatiquement la résolution du contrat de vente ou de prestation de services, objet du financement ([article L. 312-52 du code de la consommation](#)).

L'information doit apparaître dans le contrat de vente ou de prestation de services ([article L. 224-62 du code de la consommation](#)). Ce **contrat** doit mentionner, en des termes clairs et lisibles, dans un **encadré apparent**, que :

- "l'acheteur dispose d'un droit de rétractation pour le crédit affecté servant à financer son achat,
- le contrat de vente ou de prestation de services est résolu de plein droit, sans indemnité, si l'emprunteur, dans le délai de quatorze jours, exerce son droit de rétractation relatif au crédit affecté dans les conditions prévues à l'[article L. 312-52 du code de la consommation](#),
- en cas de résolution du contrat de vente ou de prestation de services consécutive à l'exercice du droit de rétractation pour le crédit affecté, le vendeur ou le prestataire de services rembourse, sur simple demande, toute somme que l'acheteur aurait versée d'avance sur le prix".

## TARIFICATION

FORFAIT STANDS (Intermittents, Discos, Artistes, Bandas et Associations)	QUANTITÉ	TOTAL
Frais de dossier, badges, insertion dans le guide du visiteur, invitations		Gratuit
<b>Stand équipé 9 m<sup>2</sup> (3x3) Prix unitaire = 320€ HT</b> Pour orchestres, discos, artistes, clown, associations, artistes de rue, bandas et fanfares (1 exposant)		
<b>Stand équipé 18 m<sup>2</sup> (3x6) Prix unitaire = 550€ HT</b> (1 à 3 exposants)		
FORFAIT STANDS (Prestataires de services)	QUANTITÉ	TOTAL
Frais de dossier, badges, insertion dans le guide du visiteur, invitations		Gratuit
<b>Stand équipé 9 m<sup>2</sup> (3x3) Prix unitaire = 470€ HT</b> (1 exposant)		
<b>Stand équipé 18 m<sup>2</sup> (3x6) Prix unitaire = 780€ HT</b> (1 à 3 exposants)		
<b>Angle Supplémentaire Prix unitaire = 50€ HT</b>		
<b>Stand nu 36 m<sup>2</sup> (6x6) Prix unitaire = 1 350€ HT</b>		
OPTIONS (prix HT)	QUANTITÉ	TOTAL
Prise de courant de <b>3 KW</b> Prix = 30€		
Prise de courant de <b>12 KW</b> Prix = 60€		
Eau, consommation comprise Prix = 50€		
PUBLICITE dans le guide du visiteur (prix HT)	QUANTITÉ	TOTAL
Couverture extérieure L148 x H148 quadri Prix = 310€		
La page L140 x H200 quadri Prix = 220€		
La ½ page L140 x H95 quadri Prix = 145€		
Le ¼ de page L65 x H95 ou L130 x H45 Prix = 90€		
Le 1/8 de page L65 x H45 quadri Prix = 55€		
Votre publicité sur l'invitation quadri L95 x H65 (8 000 exemplaires) et sur site Prix = 840 €		
Votre publicité remise aux visiteurs dans une pochette (gratuit exposants) Prix = 120 €		
<input type="checkbox"/> Nous souhaitons nous produire en exhibition à l'apéritif.		
<input type="checkbox"/> Nous souhaitons nous produire pendant la soirée de gala du Samedi soir au Scénith après l'accord de la commission artistique.		
<b>TOTAL HT</b>		€
<b>TVA 20 %</b>		
<b>TOTAL TTC</b>		
<b>ACOMPTE 50%</b>		€
<b>TOTAL DU</b>		€

*Chèque à l'ordre d'Albi Expos - Remise de la facture à la prise de possession du stand.*

Date :

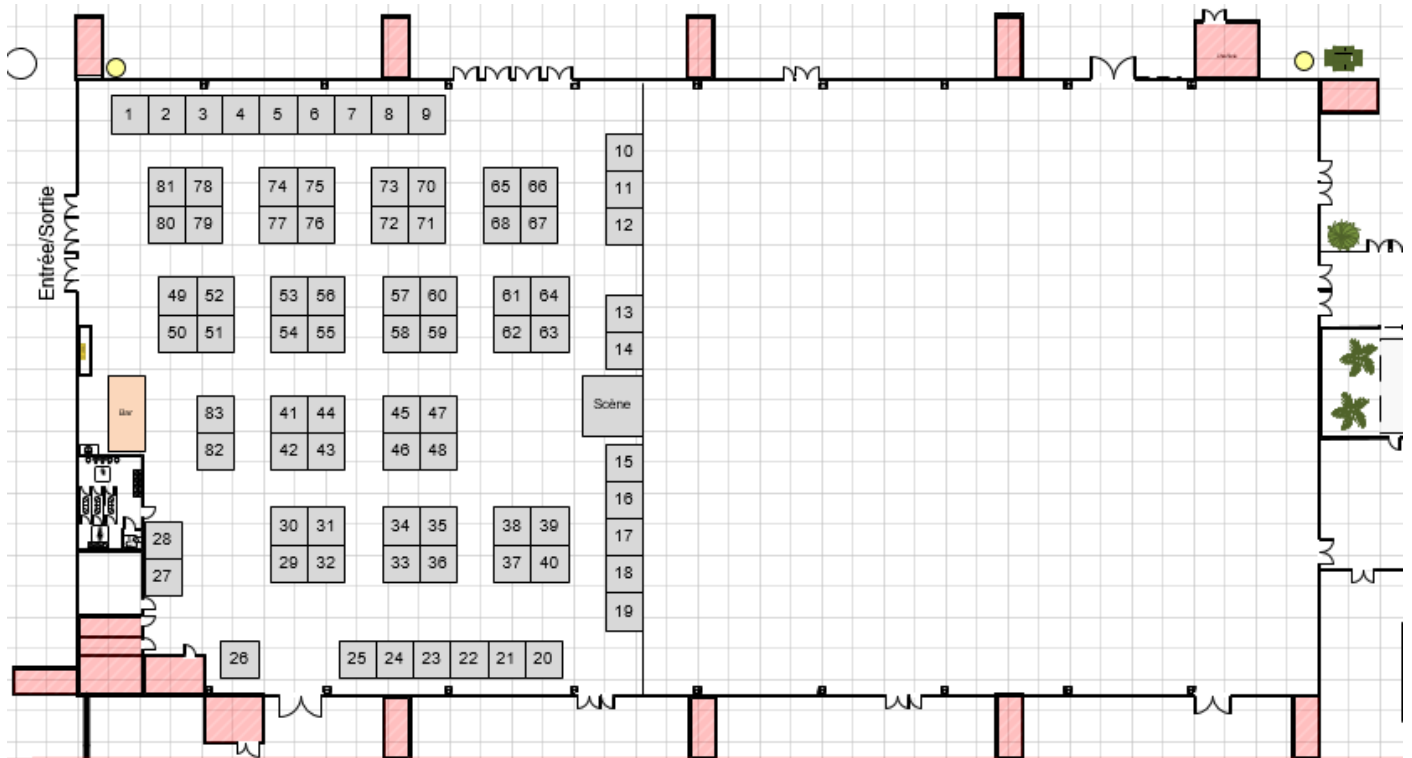
Signature :

Cachet :

## PLAN DU SALON

**83 Stands avec :** 28 stands contre le mur,  
2 stands en îlot avec 2 angles,  
52 stands en îlots avec 1 angle.

*Nous précisons que le plan n'est pas définitif est peut-être amené à être modifié.*



## REGLEMENT INTERIEUR

### LE PRIX DU STAND COMPREND

Le gardiennage de nuit, le nettoyage des allées, le parking réservé et gardé la nuit, un badge remis à l'accueil, le guide du visiteur avec le plan du salon.

### AMENAGEMENT DE VOTRE STAND

Le stand qui vous sera attribué doit être aménagé de préférence le Vendredi 15 Novembre de 14h00 à 23h00 ou le Samedi 16 Novembre de 8h00 à 10h00 (le salon ouvrant ses portes à 10h00). Pour la restauration, plusieurs formules vous sont proposées : bar, restaurant, sandwicheries, crêperie.

### SECURITE

**Les matériaux d'aménagement des stands doivent être conformes à la norme anti-feu.** Les exposants s'engagent à respecter les règles de sécurité du Parc des Expositions affichées dans leur enceinte.

### REGLEMENT DU PARC DES EXPOSITIONS D'ALBI

Toute dégradation constatée aux équipements matériels, immeuble, sol du Parc des Expositions (en particulier moquette du Hall) sera mise à la charge de l'exposant responsable.

Les participants ainsi que leur assureur déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs, le propriétaire du Parc des Expositions et leur personnel.

En cas de vol, dommages matériels causés à leur préjudice, pendant le séjour, de leurs matériels, marchandises, véhicules et objets divers sur les lieux de la manifestation, certifient par ailleurs être assurés pour leur responsabilité civile.

Aucun remboursement ne pourra intervenir soit pour cause d'intempéries, soit pour annulation due à un cas de force majeure. Les exposants renoncent expressément, du fait de leur admission, à tous recours contre les organisateurs et le propriétaire du Parc, pour quelque dommage que ce soit, et qu'elle qu'en soit la cause.

### A NOTER

Chaque exposant est tenu de présenter son stand décoré avec soin et représentatif de son activité, ceci afin de donner une image professionnelle tant au niveau des exposants qu'à celui du salon Anim'Events.

Autant l'utilisation d'appareil vidéo est conseillée autant l'utilisation des sons est répréhensible, pour le respect de ses voisins.

Enfin, soucieux de la réputation, de la tenue et de l'image de la manifestation, l'organisateur demande instamment aux exposants d'être présents sur leurs stands pendant la durée intégrale des heures d'ouverture du salon de 10h00 à 19h00 le samedi et le dimanche.

### PROGRAMME SOIREE DE GALA

Le programme de la soirée de gala est le suivant :

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| - Artiste d'honneur de la soirée de gala :<br>15 min, | - Hypnotiseur : 15 min,     |
| - Humoriste/Imitateur : 12 min,                       | - Magicien/Clown : 8 min,   |
| - Chanteur : 2 chansons (8 min),                      | - Revue de cabaret : 8 min. |

Chaque année un régisseur s'occupera de la soirée de gala pour faire respecter le timing de chacun pour le plaisir de tous.

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET CORRESPONDANCE

**Téléphone** : 05 63 38 61 44

**Portable** : 06 71 52 23 10 / 06 72 72 18 27 (12h-19h)

**Mail** : fofemip@wanadoo.fr / contact@fcf-occitanie.fr **Site** : ifofemip.net / www.fcf-occitanie.fr